

## Budget supplémentaire 2019

### - Rapport de présentation -

Au moment de l'adoption du budget primitif (BP) 2019, en décembre 2018, les résultats définitifs de l'exercice 2018 n'étaient pas encore connus. Le compte administratif 2018 permet de les arrêter définitivement, afin qu'ils puissent être intégrés dans le budget 2019 à l'occasion de ce budget supplémentaire (BS).

La reprise de l'excédent final constaté au compte administratif (2,87 M€) et plusieurs compléments et ajustements de recettes, permettent à la fois de ré-abonder certaines enveloppes sur les principales opérations d'équipement (centre de loisirs Félix Eboué, groupe scolaire Rosny métropolitain) mais également d'inscrire des dépenses qui n'avaient pu l'être au moment du BP.

Par ailleurs, avec le **nouveau dispositif de contractualisation issu de la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**, la Ville est désormais contrainte de respecter un montant plafond de dépenses de fonctionnement en 2018, 2019 et 2020. **Elle a su respecter ses engagements contractuels en 2018**, en restant en dessous du plafond contractuel, **malgré des dépenses exceptionnelles particulièrement élevées en 2018 (1,6 M€)**, du fait notamment de l'obligation de reloger en urgence les habitants du 21 rue des 2 communes (600 K€).

Dépenses exceptionnelles (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses exceptionnelles (CA)	333	566	1 065	275	1 578

Elle maintiendra donc ses efforts sur ses charges courantes (maîtrise des dépenses de personnel, réduction de la consommation énergétique des bâtiments, rationalisation de son patrimoine...) pour demeurer en 2019 et 2020 en dessous du plafond contractuel. **Les crédits nouveaux de ce budget supplémentaire seront donc principalement affectés à de nouvelles dépenses d'équipement**, ces dernières n'entrant pas dans le champ de la contractualisation.

Tous mouvements confondus, **le budget supplémentaire 2019 s'établit, en dépenses et recettes, à 29,9 M€, compte tenu de la reprise des restes à réaliser (reports) de l'exercice 2018, portant ainsi le budget 2019 consolidé (BP+BS) à 141,4 M€.**

Budget supplémentaire 2019	Recettes	Dépenses
Proposition nouvelles (crédits réels)	1 390 133	606 960
Virement à la section d'investissement		3 655 465
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	2 872 292	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>4 262 425</b>	<b>4 262 425</b>
Proposition nouvelles (crédits réels)	6 545 255	10 200 720
Virement de la section de fonctionnement	3 655 465	
Déficit/Excédent d'investissement 2018 reporté		5 479 032
Affectation excédent de fonctionnement 2018	9 009 076	
Restes à réaliser "reports" 2018	6 460 426	9 990 470
<b>Total Investissement</b>	<b>25 670 222</b>	<b>25 670 222</b>
<b>Total Budget supplémentaire 2019</b>	<b>29 932 647</b>	<b>29 932 647</b>
<b>Budget 2019 « consolidé » (BP + BS)</b>	<b>141 363 382</b>	<b>141 363 382</b>

Les seules propositions nouvelles atteignent 10,8 M€ pour un budget 2019 consolidé (BP+BS) de 114,7 M€.

Equilibre du Budget supplémentaire (propositions nouvelles)		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 390 133	606 960
Investissement	6 545 255	10 200 720
<i>Excédent global n-1 reporté</i>	<i>2 872 292</i>	
<b>Total propositions nouvelles BS 2019</b>	<b>10 807 680</b>	<b>10 807 680</b>
<b>Budget 2019 consolidé (BP +BS)</b>	<b>114 694 710</b>	<b>114 694 710</b>

## I. Les principaux compléments de ressources :

### 1. La reprise du résultat final de l'exercice 2018 :

Le résultat définitif de l'exercice 2018, arrêté au compte administratif, s'établit à 2,87 M€, en diminution au regard de celui des années précédentes (3,96 M€ en 2017 et 5,49 M€ en 2016). Cette évolution s'explique toutefois en grande partie par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues, déjà réduite de 500 K€ au BP 2018, pour financer la sécurisation du site et le relogement des habitants du 21 rue des 2 communes.

Pour le reste, cet excédent s'est construit avant tout sur les efforts drastiques tout au long de l'année de maîtrise des charges de fonctionnement (dépenses de personnel, charges à caractère général et autres charges de gestion), entraînant des réalisations inférieures à la prévision initiale (-2,7 M€) quand les recettes dépassaient la prévision, par nature prudente (+1,4 M€).

### 2. L'ajustement des dotations et de la péréquation :

Sans surprise, la DGF est maintenue à son niveau de 2017 (6,42 M€). La part forfaitaire de la DGF diminue légèrement (-60 K€) en raison des mécanismes d'écrêtement prévus par la Loi de finances, soit -43 K€ par rapport à la prévision du BP. Cette perte est toutefois intégralement compensée par la hausse des 2 autres composantes, la DSU (+19 K€) et la DNP (+ 23 K€).

Les allocations compensatrices de fiscalité, attendues en sensible baisse, progressent quant à elles de 110 K€, soit +200 K€ par rapport à la prévision du BP.

S'agissant de la péréquation, le FSRIF progresse de + 20 K€, tandis que le prélèvement au titre du FPIC, qui n'est pas encore connu, sera ajusté en décision modificative de fin d'année.

Enfin, les produits fiscaux (TH, TFB, TFNB) ne seront ajustés qu'en toute fin d'année 2019. En effet, ces recettes peuvent encore évoluer sensiblement, les services fiscaux n'ayant pas intégré à ce stade l'ensemble des constructions nouvelles.

Dotations (en K€)	2018 (recettes définitives)	2019 (BP)	2019 (recettes notifiées)	écart
DGF (part forfaitaire)	5 192	5 175	5 132	- 43
DSU	772	830	849	+19
DNP	424	415	438	+23
<b>S/s total DGF</b>	<b>6 388</b>	<b>6 420</b>	<b>6 419</b>	<b>-1</b>
Allocations de compensation fiscales	1 403	1 315	1 514	+199
FSRIF	664	665	685	+20
<b>Total</b>	<b>8 455</b>	<b>8 400</b>	<b>8 618</b>	<b>+ 218</b>

### 3. Les autres recettes complémentaires :

Au titre des autres principaux compléments de ressources, on relèvera en particulier :

- Des **droits de mutation exceptionnels** perçus au 1<sup>er</sup> trimestre, qui permettent d'ajuster dès à présent la prévision du BP de + 800 K€
- Plusieurs **subventions d'équipement** importantes, en particulier de la Métropole du Grand Paris (MGP), qui participe pour près de 2 millions d'euros au financement des principaux projets de cette fin de mandat

Opérations subventionnées	Financier	subvention (en K€)
Centre de loisirs F. Eboué	MGP (FIM 2018)	1 000
	CAF	199
Groupe scolaire Rosny Métropolitain	MGP (FIM 2019)	967
Remise en état salle polyvalente CSC Marnaudes	CAF	60
Equipement son/lumière régie Simenon	Région	27
	CNV	16
<b>Total subventions d'équipement BS</b>		<b>2 269</b>

- **Les recettes liées à l'optimisation du patrimoine communal**, notamment le solde de la cession de la cuisine centrale à ELIOR (500 K€) et la cession d'un terrain allée de l'espérance (390 K€)

Tous ces compléments et ajustements de recettes **permettent d'inscrire près de 11 M€ de crédits nouveaux concentrés pour l'essentiel sur les dépenses d'équipement**, en premier lieu la création du nouveau centre de loisirs Félix Eboué et du futur groupe scolaire Rosny Métropolitain. Pour cela, l'enveloppe d'emprunt est provisoirement ajustée à la hausse (+3,2 M€), compte tenu du désendettement réalisé depuis 2017 (- 4,2 M€). Toutefois, cet emprunt d'équilibre pourra être, comme en 2017 et 2018, ajusté à la baisse en DM de fin d'année au regard du besoin de financement définitif.

## II. Les dépenses nouvelles :

Les crédits complémentaires de ce BS permettent d'alimenter les principales enveloppes d'investissement consacrées aux priorités du mandat, en commençant par le renforcement de la capacité d'accueil scolaire et périscolaire, la préservation du cadre de vie et la modernisation des services.

### 1. Les principales opérations :

Ce budget supplémentaire est l'occasion de compléter les enveloppes sur les principales opérations du « plan écoles », en particulier :

- 1,67 M€ pour poursuivre les travaux du futur centre de loisirs Félix Eboué, qui ouvrira en septembre
- 2 M€ pour le groupe scolaire Rosny Métropolitain, portant ainsi l'enveloppe 2019 à 5 M€, ainsi que 427K€ pour l'acquisition d'un pavillon permettant la libération préalable du foncier
- 830 K€, au titre du projet « écoles numériques » pour déployer la fibre jusqu'aux salles de classes et achever l'installation des écrans numériques interactifs dans toutes les écoles élémentaires
- L'ajustement de l'enveloppe d'acquisition foncière pour le futur groupe scolaire Coteaux Beauclair (+150K€)
- 1,6 M€ pour l'acquisition de l'ancienne clinique Hoffmann

## 2. Les autres dépenses d'équipement :

Les autres dépenses d'équipement proposées sont pour l'essentiel consacrées à la rénovation des bâtiments, à la préservation du cadre de vie, au renouvellement des équipements et à la modernisation des services.

### La rénovation des bâtiments, en particulier :

- L'ajustement de l'enveloppe consacrée aux travaux d'embellissement de la façade de l'espace Georges Simenon, qui fêtera les 10 ans de sa rénovation en septembre prochain (+116 K€, soit 216 K€), dont l'équipement son/lumière sera renouvelé (81 K€, subventionnés à près de 50 %)
- La remise en état de la salle polyvalente du centre social des Marnaudes (161 K€), opération subventionnée à hauteur de 60 K€ par la CAF
- Le réaménagement du centre administratif Hoffmann (+250 K€), soit 275 K€ pour améliorer notamment les conditions de travail des agents de la Police municipale (installation de blocs-douches, déplacement du centre de supervision urbain (CSU) dans une pièce ouverte à la lumière, création d'une tisanerie au sous-sol...)
- Le désamiantage du groupe scolaire des Marnaudes (165 K€)
- Le réaménagement du local rue des Berthauds afin de le sécuriser et de le mettre en conformité (207 K€)
- La rénovation de la toiture du local situé à l'angle des rues Saint Denis et 4<sup>ème</sup> Zouaves, qui abrite actuellement le cordonnier (202 K€)
- La reprise du parquet du gymnase Camus (17 K€)

### La préservation du cadre de vie, dont notamment :

- La rénovation des voiries (+740 K€), en particulier les rues Brossolette et ruelle Boissière
- La rénovation de l'éclairage public de la rue des Berthauds (315 K€)
- Le réaménagement de l'aire de jeux du square de Thann (82 K€)
- L'achat de 2 nouveaux aspirateurs urbains « glutons » (40 K€) et la pose de nouvelles corbeilles de rues (+50 K€) dans le cadre de la mise en œuvre du « plan propreté »
- Une enveloppe de 20 K€ pour le versement d'une aide complémentaire destinées aux Rosnéens qui changeront leur ancien véhicule polluant dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) au 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Le renouvellement des équipements et la modernisation des services, en particulier :

- La poursuite du verdissement de la flotte automobile, à travers l'acquisition de 3 nouvelles ZOE électriques dont 2 pour la Police municipale (40 K€) et de 2 gros utilitaires (83 K€) pour faciliter l'intervention des services voiries et aménagement
- Le remplacement des 2 fauteuils dentaires du centre médico-social (85 K€), dont les locaux seront réaménagés en fonction des résultats de l'étude préalable (25 K€)
- Le renouvellement du matériel de sonorisation de la salle des fêtes de l'Hôtel de ville (15 K€)
- L'acquisition du matériel destiné aux illuminations de fin d'année (75 K€), afin d'en limiter les coûts de location (-25 K€/an), mais également de pouvoir le déployer sur d'autres événements

- Le renouvellement du matériel de reprographie pour privilégier la fabrication des supports de communication en interne (28 K€)
- La mise en place de nouveaux outils permettant d'accroître la performance et les conditions de travail des agents, en particulier le déploiement d'un nouveau portail collaboratif (42 K€) ou encore l'acquisition de solutions informatiques dans la perspective du déploiement prochain d'un dispositif de télétravail (30 K€), dont les modalités sont en cours de définition

### 3. L'ajustement de certaines dépenses de fonctionnement :

Le BS 2019 permet par ailleurs de **compléter plusieurs enveloppes de fonctionnement**, permettant notamment :

- Le nettoyage de l'intégralité des rideaux des écoles (20 K€)
- La mise en place de nouvelles actions dans le cadre des ateliers santé ville (42 K€), financées à 100 % par l'Etat et l'ARS
- L'ajustement du budget consacré aux actions et spectacles proposés par les structures culturelles (+34 K€), compensé par ajustement à la hausse de leurs recettes (+53 K€) compte tenu des réalisations constatées
- La location d'un camion et d'une chargeuse à sel en prévision de la période hivernale (60 K€)
- La réservation de 8 berceaux sur la crèche Nanteuil à compter de septembre 2019 (10 K€)
- Une enveloppe complémentaire destinée à l'entretien des bâtiments municipaux (+65 K€) pour faire face aux urgences qui surviendraient au cours du second semestre
- L'ajustement de la subvention d'équilibre du CCAS (+95 K€), qui atteint ainsi 1,42 M€, comme en 2018
- Un ajustement des crédits consacrés à la formation des agents (+45 K€) pour les accompagner notamment dans la transition numérique de la Ville

Ce budget supplémentaire permet enfin l'individualisation des crédits accordés au BP ou des inscriptions de crédits nouveaux en faveur des **associations** (cf tableau ci-dessous).

Association	type	montant	objet
Fondation du patrimoine*	exceptionnelle	30 000 €	Aide à la reconstruction de Notre Dame de Paris
Mission locale de la Marne aux Bois*	exceptionnelle	20 000 €	Insertion des jeunes des quartiers
SOR – section gymnastique**	exceptionnelle	4 155 €	Achat d'une bâche de recouvrement praticable
SOR – section escrime**	exceptionnelle	1 500 €	Séances initiation jeune public Marnaudes
BJR**	exceptionnelle	600 €	Participation festival de pétanque de Monastir
Les seniors dynamiques**	exceptionnelle	200 €	Repérage de nouveaux sentiers de randonnée
ARTMAAC**	exceptionnelle	800 €	Création d'événements artistiques
Handi Val de Seine**	ordinaire	300 €	Création équipements personnes handicapées
Rosnycyclettes**	exceptionnelle	1 000 €	Achat d'un triporteur à assistance électrique

(\*) Crédits BS 2019

(\*\*) Individualisation des crédits du BP 2019

## Glossaire :

- ARS : Agence Régionale de Santé
- BP : Budget Primitif
- BS : Budget Supplémentaire
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CNV : Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz
- CSU : Centre de Supervision Urbain
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- DM : Décision Modificative
- DSU(CS) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- EPT : Etablissement Public Territorial
- FIM : Fonds d'Investissement Métropolitain
- FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
- MGP : Métropole du Grand Paris
- TF(B) : Taxe sur le Foncier (Bâti)
- TF(NB) : Taxe sur le Foncier (Non Bâti)
- TH : Taxe d'Habitation
- ZFE : Zone à Faible Emission